

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 91 (1955)
Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: S. P. R. - Comité central. — Vaud: Rappels. — Rapport du Comité central de la S. P. V. sur l'activité en 1954. — Comptes 1954: Caisse générale S. P. V.; Caisse coopérative «Secours et Invalidité» S. P. V.; Produit de l'immeuble «Sur Lac». — Société coopérative de la S. P. V.: Rapport du Conseil d'administration pour 1954. — Rapport sur le cinéma scolaire. — Rapport du délégué à la Commission de la projection fixe de la S. P. R. — En «Flèche rouge» au Simplon. — Section d'Avenches. — A. V. M. G.: Cours de ski. — Patinage. — Cercle lausannois des maitresses enfantines. — Genève: U. I. G. M.: Groupe des jeunes et groupe des maitres ruraux. — U. I. G. D.: Rappel. — U. A. E. E.: Rappel. — S. G. T. M. et R. S.: Rappel. — Nécrologie: † Jean Panosetti. — Neuchâtel: Section du Locle. — Communiqué. — Section du Val-de-Ruz. — Jura bernois: Synode de la section de Delémont. — A vendre.

PARTIE PÉDAGOGIQUE: E. Barggrav: Notre attitude crée le climat. — Entraide internationale. — R. Girard: Du nouveau dans l'enseignement de la musique: La nouvelle flûte à bec à clés en ut. — Lecture à vue. — Diapason en sol. — P. Chx: Le coin du français: En passant près du moulin... — Combien d'années vivent-ils? — Fiches.

Partie corporative

S. P. R. COMITÉ CENTRAL

Genève, 8-9 janvier 1955.

Sous la présidence de G. Delay, président, le comité central de la S. P. R. a tenu, le 9 janvier, sa dernière séance avec le Bureau neuchâtois, tandis que le 10, les pouvoirs étaient transmis au Bureau genevois.

Les **thèses du congrès de Neuchâtel** ont été adressées aux Départements de l'instruction publique et aux comités des sections. MM. les conseillers d'Etat Picot, Oguey et Clottu en ont accusé réception.

Les **relations avec nos collègues suisses allemands du S.L.V.** sont toujours excellentes, mais, voici deux ans que les séances communes des comités n'ont pas eu lieu. Il faudra insister pour que ces relations se rétablissent, le contact avec la S.L.V. étant nécessaire sur le plan national.

Nos collègues du S.L.V. veulent organiser à nouveau cette année à Trogen des rencontres internationales auxquelles ils désireraient voir participer les instituteurs romands. Il faudrait pour cela une propagande plus active et surtout des conférenciers romands. Une subvention pourrait alors être accordée.

Les **comptes de la S.P.R.** pour 1953, ne présentent pas des résultats aussi brillants que les précédents. Au lieu d'un bénéfice oscillant autour de 5000 fr. le boni présumé n'est que de 200 à 300 fr., et A. Pulfer, trésorier vigilant, en est tout ému. C'est surtout l'extension donnée au journal qui a contribué à l'augmentation des dépenses (7000 fr. sur une augmentation totale de 10 000 fr.), mais la situation n'a rien d'alarmant.

L'**Agenda de la S.P.R.** a constitué un succès; l'idée, lancée trop tard, a dû être réalisée dans des délais trop courts, mais l'accueil, pour la première année, a été favorable. Tous ceux qui ont des critiques ou des suggestions à présenter sont priés de les envoyer à A. Pulfer (Corseaux-sur-Vevey). Une commission sera désignée pour préparer l'agenda de 1956.

Le Comité de la fête nationale a maintenu son refus d'éditer une plaquette à remettre aux jeunes gens et jeunes filles lors des cérémonies des promotions civiques.

Aucune nouvelle d'une modification de la **Commission nationale de l'Unesco**, d'où les représentants du corps enseignant ont été évincés en 1954.

Relations avec la F.I.A.I. E. Bille et A. Guyot ont répondu au questionnaire sur les recommandations adoptées par la Conférence de l'Instruction publique de 1953, et relatives à la préparation et au statut du corps enseignant.

G. Delay a présenté quelques observations de style surtout sur la Charte des Educateurs.

C.M.O.P.E. Neuenschwander, nouveau président, se charge de présenter un rapport sur les trois questions posées aux associations par la Confédération mondiale, qui ont fait l'objet d'un échange de vue au sein du comité :

1. Quelle est la principale amélioration apportée au sort des instituteurs au cours de ces 5 dernières années et quelle part votre association y a-t-il prise ?

2. Dans quel domaine serait-il nécessaire d'apporter actuellement une amélioration urgente à la situation du corps enseignant de votre pays ?

3. Quels moyens efficaces pour améliorer la situation du corps enseignant pourraient être mis en œuvre en coordonnant les efforts de la Confédération mondiale ?

O.I.T. Les travaux de la Commission consultative des travailleurs intellectuels et du corps enseignant ont prouvé, en 1954, qu'il était nécessaire de coordonner les réponses du corps enseignant suisse, car il est impossible, au dernier moment et sans préparation, de répondre à une foule de questions mises en discussion. G. Delay a donc établi des contacts avec les 5 principales associations suisses (S.L.V., Société suisse des institutrices, Société des instituteurs catholiques, Société des professeurs de l'enseignement secondaire et S.P.R.) et une séance est convoquée à Berne pour le 5 février. Delay et Neuenschwander y représenteront la S.P.R.

Le Secrétariat romand sera un des premiers soucis du nouveau comité. C'est surtout sur le plan financier que le problème présentera des difficultés majeures.

La **commission romande du film fixe** a commencé son travail. E. Bille et A. Chabloz y représenteront la S.P.R.

P. Rebetez a fourni un rapport sur l'œuvre des **Tableaux scolaires suisses**.

Bien d'autres choses encore ont retenu l'attention du Comité, mais le moment le plus émouvant a été la **transmission des pouvoirs**. G. Delay a exprimé tout le plaisir qu'il avait eu à travailler comme président central, au cours de ces quatre dernières années ; il souligne l'amitié et la bonne entente qui n'ont cessé de régner au sein du comité ; où chacun a accompli sa part du travail. Il souhaite plein succès au comité genevois.

Neuenschwander, en prenant la lourde charge de la présidence, espère que tous les membres du nouveau comité sauront faire abstraction

de l'esprit de leur association pour se hausser du plan cantonal au plan romand. Il remercie nos collègues de Neuchâtel pour leur travail et pour la conscience et le dévouement dont ils ont fait preuve.

G. W.

VAUD

RAPPELS

L'Assemblée des délégués a donc lieu cet après-midi à 14 h. 30 au Restaurant du Grand-Pont (anc. Bock), Grand-Chêne, Lausanne. Voir l'Ordre du jour dans le « Bulletin » de samedi dernier. Les délégués et rapporteurs sont priés de se munir des deux « Educateurs - Bulletins » des 15 et 22 janvier 55.



Réservez votre dimanche après-midi 30 janvier prochain à la S.P.V. C'est en effet à la fois un plaisir et un devoir d'assister à notre Assemblée générale annuelle (14 h. 15, Casino de Montbenon).

Vous y trouverez une ambiance cordiale et sympathique et pourrez serrer la main de nombreux (ses) camarades de classe ou de section.

Il n'y aura pas de longs rapports fastidieux — ceux-ci ayant paru à l'avance dans le « Bulletin » —; par contre vous écouterez avec joie nos collègues du *Chœur mixte du Corps enseignant de la Broye*. Comme ces dernières années, un micro permettra à chaque orateur de se faire entendre facilement.

E. B.

RAPPORT DU COMITÉ CENTRAL DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE SUR L'ACTIVITÉ EN 1954

Au terme de cette année, notre Société, plus unie que jamais, groupe 1573 membres, en augmentation de 60 sur l'an passé. 130 nouveaux collègues sont venus grossir nos rangs; nous leur souhaitons la bienvenue; 70 ont démissionné, les uns atteints par la limite d'âge, les autres pour se marier, ou passer dans l'enseignement secondaire; à tous, nos vœux de douce et longue retraite, ou de pleine satisfaction dans leur intérieur ou leur nouvel enseignement.

Vingt décès ont endeuillé la corporation entière; que le nom et le souvenir de ces collègues partis en pleine activité ne soit pas oublié.

Grâce aux brevetés de la première classe dite « rapide », aux Normaliens et Normaliennes envoyés dans le canton avant la fin de leurs études, et quelques remplaçants, aucune classe n'est restée sans titulaire cet hiver. Mais nous n'en sommes pas encore au temps de pléthore. Aussi une seconde classe de bacheliers s'est-elle ouverte cet automne à l'Ecole normale, avec préparation rapide.

Nos relations : La S.P.V. compte des amis. Des Associations ont désiré, lors de leur assemblée annuelle, ou d'un jubilé, la présence d'un membre du Comité central. Ce geste de haute courtoisie nous a permis de maintenir des contacts précieux. Citons l'Association vaudoise des maîtresses ménagères, des maîtresses enfantines et semi-enfantines, des maîtresses de travaux à l'aiguille, des Travaux manuels et Réforme scolaire, des maîtres de classe primaire supérieure. Hors de nos frontières cantonales, les Associations d'enseignants des cantons de Genève,

de Neuchâtel, du Valais romand. La Société vaudoise des maîtres secondaires, avec laquelle nous harmonisons nos positions dans notre lutte pour un salaire adapté. La Guilde de travail, lors du vernissage d'une belle exposition de peintures d'enfants, et la réception d'instituteurs français de l'Ecole nouvelle. Le Conseil synodal de l'Eglise nationale vaudoise lors de la consécration des nouveaux pasteurs. Des autorités communales ont eu l'élégance, et la gentillesse, de nous associer aux fêtes d'inauguration de leur nouveau collègue : Aigle, puis La Tour-de-Peilz ; geste fort apprécié, dont l'honneur rejaillit sur notre corporation entière. M. Jean Zeissig, Directeur de l'Ecole normale, a bien voulu faire, avec nous, le tour des questions communes à la Maison qu'il dirige avec compétence, et à notre Société. Nous avons pu aussi, une fois de plus, parler de la S.P.V. aux élèves sortant au printemps 1954. La volée suivante nous a invités à sa soirée, tradition sympathique. L'Ecole Pestalozzi, à Echichens, notre filleule, nous a reçus plusieurs fois en cette année bénie pour elle, où un rêve devient réalité, où des locaux enfin salubres et « familiaux » s'édifient dans la joie. Ceux qui ont assisté à la fête de Noël ont compris ce que cela représente pour ces enfants, pour nos collègues, pour M. Jacques Besson, directeur, et son épouse infatigable. Les Mûriers sur Grandson compteront un membre du Comité central dans leur Grand Comité ; sœur de l'Ecole Pestalozzi, cette institution accepte ainsi notre collaboration.

J'ai gardé pour la fin la Société pédagogique romande. Le Congrès de Neuchâtel nous a permis de fraterniser entre collègues romands, et de discuter, parfois... ardemment, de thèses dont certaines sont déjà citées dans les entretiens avec nos Autorités. Dans un bel esprit d'équipe, les organisateurs nous ont donné là de belles journées. Le Comité S.P.R. sortant, et son Président Gaston Delay, hôte malheureusement trop rare de la S.P.V., méritent nos félicitations et nos remerciements pour le travail accompli durant quatre années chargées. A l'équipe genevoise nouvelle, nos vœux cordiaux.

Commissions S.P.V. : Les rapports présidentiels des Commissions permanentes, publiés dans le Bulletin, vous renseignent sur leur activité. Nous remercions tous ceux qui y ont œuvré. Une mention spéciale à Albert Clavel, de Lausanne, chargé de plusieurs études importantes auprès des Sociétés d'assurances ; Willemin, rédacteur du *Bulletin*, et Chabloz, rédacteur de l'*Educateur*, tous deux dévoués et compétents, serviables et optimistes ; « les neuf » du Groupe de travail de la S.P.V., institution nouvelle, appelée à une tâche importante, encore jamais tentée avec une telle ampleur dans la S.P.V. : s'occuper des questions *pédagogiques* internes, trop souvent délaissées par l'obligation qu'a le Comité central de lutter sur le plan matériel social ou de représentation. Au service des collègues, des membres de la Commission pédagogique consultative de l'Enseignement (nommée cette année par le Département de l'Instruction publique), et du Comité central, leur premier souci est de mettre au point, instrument indispensable au classement de toute la documentation que préparera cette équipe, un *fichier*, seconde mémoire. Une foule d'autres tâches, classées actuellement par ordre d'urgence, seront exécutées pour le profit de tous.

Service social S.P.V. : Notre caissier, Benjamin Jotterand, et le rapporteur de la Commission dite « Caisse de secours et motion Lavanchy », traiteront ce chapitre.

Nous dirons simplement que l'expérience tentée il y a deux ans se poursuit, et que secours, aide statutaire, prêts, permettent à beaucoup de passer, avec un peu moins d'amertume, le cap de situations angoissantes. Nous ne pouvons traduire que par des chiffres l'ampleur du rôle social de la S.P.V. plus spécialement dévolu à notre secrétaire Charlotte Cornioley qui se penche sur chaque cas avec tact et compétence. Mais il faudrait y ajouter le poids de certaines lettres reconnaissantes de ceux qui ont pu mesurer la réalité de notre fraternité.

Depuis 1930, nos devanciers n'avaient pas demandé les intérêts du Fonds Boissier, de Fr. 100.— par an, versés par l'Etat, sur demande annuelle, à notre Caisse de secours. Le Département de l'Instruction publique et celui des Finances ont bien voulu, malgré les clauses précises, verser les sommes non touchées entre 1930 et 1953. C'est pourquoi vous trouverez dans les comptes, une somme extraordinaire et bienvenue de Fr. 2300. Merci, Messieurs les Conseillers d'Etat.

Notre immeuble, en parfait état, intelligemment géré par M. Bovey, architecte, reste une excellente garantie de nos fonds.

Notre travail : Nous aurions pu laisser de côté bien des points traités dans ce rapport. En effet, notre vice-président-bulletinier, Ernest Barraud, a eu le souci constant de vous renseigner ; la chronique vaudoise a été plus fournie que jamais. Il est bon, pourtant, de faire, une fois l'an, le point. C'est pourquoi nous reparlons de sujets marquants, même s'ils n'apportent pas d'éléments nouveaux, abordés au cours de nos 53 séances :

La *réforme* de l'Enseignement secondaire a vu le Comité central se préoccuper de points le touchant directement : âge d'entrée trop précoce, nécessité du maître unique pendant le tronc commun, concurrence des classes techniques et des primaires supérieures, passage du premier au second... et du second au premier. Sur ce point précis, l'Association cantonale des maîtres de prim. sup. préfère travailler seule, sans notre « tutelle ». C'est un point de vue. Le contact avec le Département de l'Instruction publique reste établi et nous serons amenés à nous exprimer à nouveau dès que les études en cours auront pris corps.

La *Commission pédagogique consultative* de l'enseignement primaire a déjà eu une séance. Nous ne pouvons encore parler de résultats, mais, persuadés de la nécessité urgente de sa création, nous lui adressons nos vœux, et sommes certains que nos mandataires, dans une atmosphère de collaboration, pourront aider à résoudre les problèmes qu'il faudra bien se poser.

La *Commission extraparlamentaire* étudiant la nouvelle Loi primaire a terminé ses travaux. Une nouvelle phase, parlementaire, va commencer. Souvenons-nous que les points que nos délégués n'ont pu faire triompher ne peuvent revenir dans le débat que grâce à des députés acquis à nos positions !

Trois *manuels* sont à l'étude au sein de Commissions cantonales, ou à l'essai dans une trentaine de classes du canton. Ce sont : le Guide de dessin Apothéloz, le livre de Géographie Rebeaud du degré supérieur,

et une adjonction au Plan d'études pour l'enseignement de l'Histoire biblique au degré inférieur, de Mesdames Peyron, Desarzens et Tholl. Le Département a eu, dans chaque cas, l'amabilité de faire désigner les représentants du Corps enseignant par la S.P.V. Un jour viendra, espérons-le, où nous présenterons aussi les manuscrits de nos manuels.

La *Commission cantonale d'information* et de documentation pédagogique a étudié très à fond le rapport « Matériel d'enseignement » présenté par Fernand Barbay, de Renens, au nom de la Commission S.P.V. chargée de condenser les rapports des sections sur cette matière. Des résultats pratiques intéressants (publication de listes de matériel nécessaire, ou recommandé par le Département, demande de crédits au budget de l'Etat, appui du Département auprès des Commissions scolaires) ont été obtenus.

Passage de maître primaire à primaire-supérieure : Jusqu'au 24 juillet 1953, un maître primaire nommé à la tête d'une classe primaire-supérieure jouissait immédiatement des avantages de la mise en valeur de son nouveau brevet : traitement de base passant de Fr. 6300.— à Fr. 7800.—, augmentations pour années de service acquises, conservées intégralement.

Brusquement, sur la base de renseignements fournis par l'Office du personnel cantonal le 24. 7. 53, aux Services primaire et secondaire, une situation nouvelle surgit. Au lieu des Fr. 1500.— d'augmentation de traitement consentis jusque-là (passage de la classe 16 à la classe 11) les nouveaux nommés ne touchèrent plus que Fr. 700.—, par application des articles 52, al. 2 du Statut et 34 de l'Arrêté d'application du 22. 12. 50, précisant le minimum et le maximum en cas de promotion ou d'avancement. Après 14 mois de correspondance et d'entrevues, dans lesquelles nous avons essayé de démontrer que le passage de primaire à primaire-supérieure n'était ni une promotion ni un avancement, mais la mise en valeur d'un nouveau brevet, une décision du Conseil d'Etat, pour le moment sans appel, a classé cette « affaire » en accordant Fr. 750.—, soit le 50 % de la différence des traitements de base, par application des articles 65 du Statut et 51 de l'Arrêté déjà cité.

Le travail de la *Fédération des Sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud*, dont la S.P.V. est membre, est présenté dans l'excellent rapport de notre délégué permanent, Roger Gfeller. Nous nous bornerons à parler des études faites lors du dépôt des motions de MM. Tauxe et Deppen, au Grand Conseil, concernant la révision de certains articles du Statut et de la Loi sur la Caisse de pensions. La S.P.V. était prête, un dossier important ayant été créé bien avant, renfermant les points à débattre pour le jour où l'occasion s'en présenterait.

Grâce au « travail d'Hercule » de notre archiviste Alfred Marguerat, qui a trié, ordonné, mis en valeur les archives S.P.V. (il organise également un nouveau fichier des membres), nous avons pu arriver à la position suivante, renforcée par le vote massif des délégués S.P.V. réunis en Assemblée extraordinaire le 8 septembre :

1. Réponse à l'enquête relative à la motion Tauxe : Traitements (conclusions)

- a) adaptation des traitements au coût de la vie ; compensation au 175 %, avec maintien de la marge de 74,6 % minimum et maximum donnés par le Statut ;
- b) maintien des revalorisations admises par le Statut (concernant certaines fonctions insuffisamment rétribuées précédemment) ;
- c) maintien de certaines équivalences, selon l'art. 50 :
 - I. - avec secrétaire I : identité de traitement.
 - II. - avec les maîtres secondaires : la comparaison de nos traitements avec les leurs ayant passé du 71 % en 1939 au 77 % en 1954, tenir compte de cette revalorisation lors d'une nouvelle classification ;
- d) maintien des suppléments sociaux (allocations A aux mariés, allocations aux enfants) ;
- e) tenir largement compte, dans les calculs de réadaptation au coût de la vie, des salaires du corps enseignant *féminin*, de la revalorisation de la fonction faite en 1947. Il serait injuste de voir s'augmenter d'une façon trop considérable l'écart existant entre le salaire global du personnel enseignant masculin et celui du personnel féminin. Ce serait contraire à l'évolution générale actuelle. Les Autorités ont fait, d'ailleurs, un effort méritoire en ce sens avec l'adoption du Statut 1947, effort que nos collègues femmes désirent voir se poursuivre, en espérant que cet écart, dans un proche avenir, ira encore en diminuant.

Ces solutions pourraient être acceptées par le Corps enseignant, à condition :

- a) que les villes donnent au moins le 170 % du complément de salaire qu'elles accordaient en 1939, complément prévu à l'époque par la Loi sur l'Enseignement primaire ;
 - b) que ces mêmes augmentations soient données aussi bien au personnel enseignant féminin que masculin.
2. Réponse à l'enquête relative à la motion Deppen : (Loi sur la Caisse de pensions).

Conclusions (par ordre d'urgence)

articles 23, 24 et 25 :

I. Lors de retraite prématurée, départ possible à 55/50 ans, sans application du Tableau VI de réduction.

II. Remplacement du Tableau VI par le Tableau I, d'invalidité.

article 14, alinéas 4 et 5 :

âge d'entrée reporté à 25 ans pour tout le Corps enseignant.

article 120 (suite du 14, alinéa 3) :

lors de rachat pour entrée tardive dans l'enseignement, remplacement du Tableau V (inhumain) par le Tableau I.

article 57 :

les remplacements effectués avant un **réengagement** doivent être comptés pour temps de service.

article 65, alinéa 2 :

incorporation des remplaçants aux déposants d'épargne. (Brevetés E,

N, accomplissant des remplacements pour le compte de l'Etat, dans le canton, hors du canton, dans une Ecole suisse à l'étranger, ou une tâche confiée par l'Eglise nationale vaudoise.)

article 55 (adjonction) :

le Corps enseignant primaire des Ecoles suisses à l'étranger est autorisé à rester affilié à la Caisse de pensions.

Toutes les réserves présentées en 1951 au Conseil d'Etat par la S.P.V. sont *reprises et affirmées* à nouveau, sauf celle concernant l'article 16 (demande de réduction du taux de la cotisation de rappel) risquant actuellement de hausser le taux de la cotisation annuelle prévue à l'article 13 (7,5 %).

Nous avons demandé à plus de 300 *institutrices mariées* de donner leur point de vue au sujet des articles 38, alinéas 3 et 4 du Statut, et 10 de la Loi de la Caisse de pensions. Le résultat nous a permis, dans deux addenda aux réponses fournies à la Fédération, de préciser nos demandes actuelles. Nous y avons joint la situation des retraités acceptant un remplacement (article 20 de la Loi sur la Caisse de pensions).

En voici les conclusions :

I. *Addenda* à la réponse relative à la motion Tauxe : (cas des institutrices mariées) :

a) article 38, alinéa 3 :

actuellement, un couple de fonctionnaires touche au maximum une allocation complémentaire totale de Fr. 4400.—, alors qu'un instituteur, seul fonctionnaire du ménage, touche à lui seul, une somme voisine de Fr. 3500.—. La « part réelle » servie à la femme est *dérisoire*. C'est pourquoi nous demandons qu'une allocation B (de célibataire), correspondant au traitement de base, soit servie à chacun des conjoints.

b) article 38, alinéa 4 :

une institutrice mariée à un « non-fonctionnaire » voit ses allocations complémentaire B diminuées brutalement du 50 % sitôt que son mari gagne plus de Fr. 6000.— (plus de Fr. 1100.— soustraits du jour au lendemain, parfois lors d'une modification de gain du mari de quelques centaines de francs.)

La conclusion de notre enquête nous autorise à demander la suppression du contrôle du traitement du mari d'une institutrice, et le versement inconditionné de l'allocation complémentaire B (célibataire).

II. *Addenda* à la réponse relative à la motion Deppen (cas des institutrices mariées) :

a) L'article 10 dit :

Deux époux ne peuvent être assurés concurremment. L'un devient déposant d'épargne.

Notre enquête a montré que toutes les institutrices mariées n'ont pas le même point de vue, et ne font pas les mêmes calculs d'avenir. En effet :

30 % sont pour le statut quo, 15 % pour le libre choix, et 55 % pour le droit strict d'être assurée.

En conséquence, nous demandons la rédaction suivante :

« Deux époux peuvent être assurés concurremment. S'ils remplissent l'un et l'autre les conditions des art. 4 à 8, le mari est assuré, et la femme est assurée ou dépositaire d'épargne. »

b) article 20 (cas des retraités réengagés) :

« Un retraité réengagé ne peut toucher, retraite et traitement additionnés, plus que son dernier traitement d'actif. »

Après avoir affirmé que la S.P.V. est contre la prolongation de la fonction au delà de 60 ans ; estimant que le travail, dans les conditions actuelles, est un travail payé au rabais ; nous avons demandé :

article 20, alinéa 2 (nouveau) :

« Le pensionné touche le traitement correspondant à sa nouvelle fonction en plus de la retraite à laquelle il a droit. »

Deux vastes enquêtes concernant le prix des loyers dans le canton, et le nombre des postulants ces 10 dernières années, conduites par notre vice-président Ernest Barraud, ont permis de préciser la position S.P.V. en face du problème des *allocations de résidence*. Une assemblée importante a eu lieu à ce sujet le 18 décembre. La plus grande *vigilance* est nécessaire. Le Comité central de la S.P.V. avait d'ailleurs déjà pris position :

1. Dans sa réponse à la motion Tauxe (condition a) à la fin des conclusions citées dans ce rapport).
2. Lors de la votation des thèses du Congrès de Neuchâtel, en faisant modifier la thèse XII de la manière suivante :

« Le traitement du Corps enseignant doit être versé par l'Etat, sans préjudice des compléments que les Communes peuvent accorder. »

L'assemblée des principales Communes vaudoises a nommé une Commission chargée d'étudier le problème des allocations de résidence. L'Office du personnel cantonal y pense aussi. De toutes ces études, c'est bien le diable qu'ils ne sorte pas quelque chose de bon...

Conclusions :

Nous vous avons présenté une partie de notre activité. Le 30 janvier, nous répondrons volontiers aux questions que vous voudrez bien nous poser.

Selon la décision de l'Assemblée générale de janvier 1954, il n'y aura pas de changement dans la composition du Comité central S.P.V. pour l'année 1955, notre mandat étant prolongé d'un an pour permettre au président de rester en fonction deux ans.

C'est donc notre même équipe, homogène, riche de nos tempéraments divers, de notre union, de notre expérience, qui œuvrera en votre nom, espérant mériter votre confiance, pour le bien de la Société pédagogique vaudoise et de l'Ecole vaudoise.

Lausanne, le 15 janvier 1955.

Au nom du Comité central S.P.V. : *Pierre Vuillemin*, président.

CAISSE GÉNÉRALE S.P.V.

Comptes 1954

<i>Pertes et profits</i>	<i>Pertes</i>	<i>Profits</i>
Cotisations membres act. et auxil		49 113.20
Intérêts des titres (moins droits de garde et assur.)		229.70
Remboursement impôt anticipé 1953		117.40
Intérêts sur livret de dépôts BCV		197.80
Remboursement de l'impôt anticipé pour 1952 et 1953		98.25
Moins-value sur titres	190.—	
Administration	4 920.10	
Assurance, Bulletin, S.P.R., S.P.V., palmes et subventions diverses	46 949.09	
Réserve pour une créance et divers	161.45	
Impôts cantonaux et communaux	87.—	
Déficit pour l'exercice 1954		2 551.29
Balance	52 307.64	52 307 64

Bilan au 31 décembre 1954

	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
Caisse	97.18	
Chèques postaux	60.90	
Livret de dépôts B.C.V.	7.10	
Titres	15 140.—	
Avance à Caisse de Secours	4 450.—	
Capital		19 755.18
Balance	19 755.18	19 755.18

Résultat de l'exercice 1954

Capital au 1er janvier 1954	22 306.47
Capital au 31 décembre 1954	19 755.18
Déficit de l'exercice 1954	2 551.29

Sauf E. ou O.

Morges, le 14 janvier 1955.

Le caissier S.P.V. : *Benjamin Jotterand.*

Rapport de vérification des comptes pour l'année 1954

La commission de vérification des comptes de la Caisse générale de la S.P.V. s'est réunie le 15.1.1955 à Lausanne. Elle a procédé à de nombreux pointages et vérifié toutes les pièces comptables; elle certifie l'exactitude des comptes. Elle félicite et remercie le caissier de l'excellente tenue des compte et vous propose :

- a) d'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés ;

- b) d'en donner décharge au caissier et au comité ;
c) de donner décharge aux vérificateurs de leur mandat.

Lausanne, le 15 janvier 1955.

Les vérificateurs : *John Zimmermann*, La Tour-de-Peilz.
Emile Beney, Pailly.
Suzanne Perey, Lully.

CAISSE COOPÉRATIVE « SECOURS ET INVALIDITÉ » S.P.V.

Comptes 1954

<i>Pertes et profits</i> (résumé)	<i>Pertes</i>	<i>Profits</i>
Intérêts des titres (moins droits de garde et assurance)		645.40
Remboursement impôt anticipé 1953		238.35
Dons divers		14.80
Escompte sur impôt D.N. 1955		6.55
Produit net Immeuble « Sur Lac »		8 179.20
Versement statutaire de Caisse générale		7 865.—
Intérêts du Fonds Boissier 1931-1953		2 300.—
Différence sur achat de titres	106.92	
Moins-value sur titres	400.—	
Secours et divers	9 426.85	
Impôts cantonaux et communaux	935.70	
Impôt de D.N. 1954 et 1955	435.—	
Administration	3 936.—	
Divers	18.15	
Boni pour l'exercice 1954	3 990.68	
	19 249.30	19 249.30

Bilan au 31 décembre 1954

	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
Caisse	0,36	
Chèques postaux	0.77	
Titres	31 830.—	
Cédules	23 240.35	
Immeubles	277 190.—	
Hypothèques		154 084.15
Avance de Caisse S.P.V.		4 450.—
Capital		173 727.33
	332 261.48	332 261.48

Résultat de l'exercice 1954

Capital au 31 décembre 1954	173 727.33
Capital au 1er janvier 1954	169 736.65
Bénéfice de l'exercice 1954	3 990.68

Sauf E. ou O.

Morges, le 14 janvier 1955.

Le caissier S.P.V. : *Benjamin Jotterand*.

PRODUIT DE L'IMMEUBLE « SUR LAC », Chemin des Allinges 2
pour l'année 1954

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Du gérant, M. Bovay, pour 4 trimestres . . .	13 618.—	
A Pax, intérêts pour 2 semestres		5 438.80
Bénéfice réalisé en 1954		8 179.20
Balance . .	13 618.—	13 618.—

Après déduction de Fr. 958.60 d'impôts divers, et compte tenu de loyers 1954 perçus sur compte 1955, le rendement est de 7⁰/₀, sur un engagement moyen de capital de Fr. 122 049.70.

Morges, le 14 janvier 1955.

Le caissier S.P.V. : *Benjamin Jotterand.*

Rapport de vérification des comptes pour l'année 1954

La commission de vérification des comptes de la Société coopérative de secours et invalidité S.P.V. s'est réunie le samedi 15 janvier à Lausanne.

Elle a procédé à de nombreux pointages et vérifié les pièces comptables ; elle certifie l'exactitude des comptes. Elle félicite le caissier pour l'excellente tenue des livres et vous propose :

- a) d'accepter les comptes tels qu'ils sont présentés ;
- b) d'en donner décharge au caissier et au comité ;
- c) de donner décharge aux vérificateurs de leur mandat.

Lausanne, le 15 janvier 1955.

Les vérificateurs : *Robert Pasche, Lausanne.*
Robert Nicole, Vevey.
Magali Vuille, Corsier.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE LA S.P.V.
« CAISSE DE SECOURS ET INVALIDITÉ »

Rapport du Conseil d'administration pour 1954

Caisse : Le manque final de liquidité rendra nécessaire l'ouverture d'un compte courant. La Caisse générale, malgré son déficit, a dû faire une avance de Fr. 4450.— pour le bouclage de la comptabilité.

Titres : Nos valeurs sont sûres, mais leur rendement diminue. La plupart de nos effets en portefeuille se cotent maintenant au pair, ce qui explique la moins-value de Fr. 400.— en 1954. Les nouveaux emprunts se font à des taux peu en dessus de ceux des simples dépôts d'épargne.

Immeubles (3 étages, 2 garages, bureau postal et 8 appartements) : Sur un brut de Fr. 22 074.05, la gérance a payé un total de Fr. 8456.05 pour les postes suivants : eau, Fr. 374.— ; électricité, Fr. 1960.52 ; assurances, Fr. 223.80 ; petits frais d'entretien, Fr. 256.93. Les grosses dépen-

ses ont été de Fr. 960.85 pour remise en état de 4 appartements, portes d'entrée, pose d'une barrière en treillis, etc. L'assurance a couvert une partie des dégâts d'eau survenus dans quelques pièces. Les frais de chauffage et eau chaude ont coûté environ Fr. 6000.— aux locataires. Un seul nous a quittés, aussitôt remplacé.

Le gérant, M. Bovay, architecte, a droit à nos remerciements.

Secours : Le versement statutaire a aidé 8 collègues malades pour une longue durée : total Fr. 5100.—. Fr. 2400.— de secours ont été à neuf des nôtres dans le besoin. A l'occasion de Pâques et de Noël, nous avons pensé aux hospitalisés, veuves et orphelins. Les lettres émouvantes que nous avons reçues prouvent que nos versements, encore modestes, ont bien manifesté la solidarité S.P.V.

Cédules : Fr. 13 780.35 ont permis de créer 14 nouvelles cédules ; huit ont été remboursées ou transférées pour un montant de Fr. 8710.—. Au 31 décembre, nous en sommes à Fr. 23 240.35 engagés dans 35 cédules. Sans les intérêts manquants, la charge nette pour la caisse a été de Fr. 5070.35 pour l'année.

A part quelques rares exceptions, les remboursements se font normalement.

Conclusion : Le résultat final est satisfaisant après une année bien remplie, même si l'on déduit du boni les intérêts du « Fonds Boissier », Fr. 2300.—, qui correspondent à un silence de 23 ans.

Avouons que c'est une grande joie de pouvoir, en votre nom, tendre la main à des collègues dans la peine. Espérons que la Caisse de secours pourra faire encore plus à l'avenir.

Morges, le 14 janvier 1955.

Pour le Conseil d'administration :

Le caissier : B. Jotterand.

RAPPORT SUR LE CINÉMA SCOLAIRE

La Commission cantonale du cinéma scolaire n'a tenu qu'une séance, en février, au cours de laquelle elle a, à l'unanimité de ses membres, adopté les résolutions suivantes qui ont été transmises au Département :

1. Demande d'établissement d'un contrat spécial avec la Centrale du film scolaire de Berne pour la livraison gratuite des films aux écoles, les frais d'abonnement et de location devant être pris en charge par l'Etat et les communes.
2. Demande d'un subside cantonal pour encourager et faciliter l'achat des projecteurs.
3. Mise à l'étude des questions concernant le cinéma et la projection fixe lors des conférences de district.

Jusqu'ici, une réponse favorable n'a été donnée par le Département que sur le point 3. Ainsi, dans le courant de l'été, tous les collègues ont pu apprendre ce que l'on est en droit d'attendre du cinéma comme moyen d'enseignement. Les statistiques nous manquent encore pour

savoir si ces conférences ont été pratiquement couronnées de succès et pour savoir combien d'écoles ont introduit le cinéma depuis lors ; mais il nous semble que, dans certaines régions tout au moins, les résultats sont encourageants.

Nous ignorons encore quelle suite le Département entend donner à nos autres propositions, de même que nous ignorons sa position face aux questions suivantes qui ont aussi été étudiées au cours de la séance de février :

introduction du film scolaire dans les classes d'application des Ecoles normales ;

publication sous une forme ou sous une autre (fiches ou catalogue) des analyses de films faites par les 3 commissions régionales de visionnement de films ;

travail futur de ces commissions.

Nous sommes certes heureux de constater qu'un nouveau pas en avant a été fait cette année, mais nous espérons que 1955 permettra de rattraper le retard que nous avons sur certains cantons !

Barbey, La Tour-de-Peilz.

RAPPORT DU DÉLÉGUÉ A LA COMMISSION DE LA PROJECTION FIXE DE LA S.P.R.

La Commission romande du film fixe vient enfin d'être créée, elle a tenu sa séance de constitution le 11 décembre 1954 à Neuchâtel. Elle comprend deux collègues neuchâtelois : MM. Bille et Matthey, un délégué jurassien, M. Cramatte, M. Bony inspecteur scolaire de la ville de Neuchâtel, M. Chabloz, rédacteur de l'Éducateur, et votre serviteur qui remercie à cette occasion le Comité Central S.P.V. de sa confiance et qui s'efforcera de la mériter. M. Mamin, inspecteur vaudois fait également partie de la dite Commission pour la liaison avec le Département, excellente innovation de collaboration. M. Bille, de Neuchâtel, en est le président, et M. Chabloz, Lausanne, le secrétaire. Aucun délégué du canton de Genève n'a pu être désigné, la projection fixe étant peu développée.

Cette première séance très attendue fut très vivante et augure bien des résultats qui seront obtenus. Immédiatement un travail effectif fut accompli. Au cours d'une rapide introduction, le président précise les deux buts essentiels de cette nouvelle commission :

1. Effectuer un tri dans les nombreux films fixes et clichés existants, en très grand nombre sur le marché mais de qualité fort inégale, et d'offrir ainsi par le canal de la S.P.R. un matériel de qualité à tous les membres du corps enseignant.
2. Coordonner les efforts pour la production de films fixes et clichés suisses et fournir l'apport financier indispensable pour leur réalisation.

Outre les pédagogues à la recherche de documents sur notre pays, très rares encore, cette question intéresse les pouvoirs publics qui ont

tout intérêt à collaborer à ce travail de production. Nous espérons d'ailleurs que leur participation financière leur donnera le droit d'intervenir utilement.

Cette commission s'appellera la Commission Romande de projection fixe, car elle s'occupera autant des clichés que des films fixes. En effet, le cliché se révèle d'un emploi très intéressant et permet au maître de mieux adapter ses documents à sa façon d'enseigner. Si le cliché est d'un prix de revient plus élevé, il est par contre inusable, alors que pour les films fixes, ce n'est pas du tout le cas. D'ailleurs pour de nombreux films fixes de haute qualité et surtout de couleur, il est vivement conseillé de les couper et de les placer entre verres. La Suisse allemande est en général opposée au film fixe et préconise surtout l'emploi du cliché. Elle est actuellement inondée de clichés de source allemande en particulier. Une commission de collègues confédérés est en train de visionner certaines séries de ceux-ci.

Aussi un travail pressant est à faire et voici ce qui a été aussitôt décidé :

1. Choix des films fixes actuellement disponibles sur le marché. La Commission procédera cet hiver à un tri des films fixes demandés à toutes les maisons de production française, belge, hollandaise et allemande. Les meilleurs films fixes seront ensuite mis à la disposition des collègues à leur prix de revient comme les brochures de la S.V.R. par les soins de la Guilde de documentation. Je me permets de relever avec plaisir l'insistance particulière de l'unanimité de la Commission au sujet des exigences d'une excellente qualité autant pédagogique que photographique. Les progrès des techniques actuelles permettent d'exiger un travail toujours plus soigné. La qualité la meilleure sera le seul critère qui présidera au choix des films fixes ou clichés.

2. Création de films fixes suisses. But à atteindre : Comme il n'existe que des films fixes de source étrangère, il s'agit de créer des films ou séries de clichés sur notre pays. Au début, l'effort sera porté sur deux branches : histoire et géographie suisse physique, politique et économique. Votre serviteur a fait la proposition suivante qui a été acceptée par la Commission :

Mettre en chantier cet hiver une série de films fixes ou clichés sur la géographie suisse, par régions naturelles et cantons. Un gros travail est déjà fait, plus de 80 croquis et graphiques sont mis au net, prêts à être photographiés. Ceux-ci sont établis selon le livre de géographie. Il s'agit maintenant de choisir les documents méritants d'être retenus. Je souligne avec plaisir la collaboration acquise de notre collègue Rebeaud, l'auteur du livre de géographie, qui nous assure son précieux concours pour cet important travail de recherches. Il a déjà mis à notre disposition de nombreux documents. Une équipe vaudoise de travail, choisie au sein des délégués nommés par les sections, sera constituée en janvier, et le travail commencera aussitôt, de même que la recherche de documents et photos des diverses régions de notre canton. Dès que le premier négatif sera établi en 24/36 et non en 18/24, celui-ci sera présenté à la Commission ; dès son accord, le tirage sera fait. Les deux

premiers films vaudois sur Lavaux et la Venoge n'étant certes par parfaits, démontrent toutefois que des collègues vaudois peuvent réussir ce travail.

La machine a été longue à se mettre en route, l'essentiel c'est qu'elle ait démarré avec le mot d'ordre : « Peu de documents, mais de première qualité ».

Le rapporteur : *R. Pécoud.*

EN « FLÈCHE ROUGE » AU SIMPLON

Voyage réussi en tous points. Plus de quatre-vingts participants. La « Flèche » mise à disposition des organisateurs était du dernier modèle et des plus confortables : sièges réversibles, climatisation, bar, hauts-parleurs, etc. Visite de l'usine de Vernayaz fort instructive grâce aux explications détaillées d'ingénieurs aussi aimables que compétents.

Le téléphérique Rarogne (alt. 638 m.)-Unterbach (1230 m.) déposa, quinzaine par quinzaine, les pédagogues vaudois sur une des plus belles terrasses ensoleillées du Valais, dans une neige poudreuse et étincelante. Une excellente raclette, arrosée comme il se doit, créa l'ambiance. Quelques-uns eurent le temps de monter en télé-sièges jusqu'à Brand (1700 m.).

A Brigue, visite des installations du tunnel, explications concernant le percement. Arrêt à la station centrale, actuellement en transformation, bientôt automatique. Iselle, 5 minutes ! plaque de marbre où sont gravés les noms des ouvriers italiens tués pendant la construction du tunnel.

Au retour, visite de la cave Provins, à Sierre, et dégustation d'excellents crus, sous la conduite de notre collègue L. Monnier, dir. des écoles et de la cave (!).

Cap sur Lausanne — à 125 km. à l'heure — dans la nuit tôt venue où s'allument impérativement les signaux verts ou oranges.

Merci à la Direction du 1er arrondissement des C.F.F., représentée par M. Despland et ses collaborateurs tant pour l'organisation parfaite que pour les explications abondantes données tout le long du trajet. Merci aussi à M. M. Ray, inspecteur, qui a pris l'initiative de ce voyage, à la direction de l'usine de Vernayaz et celle de la cave Provins.

E. B.

SECTION D'AVENCHES

Dans sa séance d'automne, la section a pris congé de son membre actif Eugène Bovay, instituteur à Avenches, atteint par la limite d'âge.

Le président se plut à lui dire l'estime en laquelle on le tient dans la section. Eugène Bovay, homme pondéré, équilibré, d'une haute tenue en tout, laissera un vide certain. Son assiduité, sa participation à la vie de la S.P.V., séances de section, assemblées générales, Congrès romands, peuvent rester en exemple, comme aussi sa fréquentation des séances de la section de gymnastique du district.

Le samedi 5 décembre, sous le patronage de la section, on eut grand plaisir à entendre en conférence publique notre collègue Schwab, maître prim. sup. à Vevey, raconter son voyage en URSS, conférence agrémentée par un film intéressant prêté par l'Association Suisse-URSS. On ne peut que recommander cette conférence à d'autres sections.

ASSOCIATION VAUDOISE DES MAITRES DE GYMNASTIQUES

COURS DE SKI

Notre association organise un cours de ski tous les mercredis après-midi à Châtel-St-Denis dès le mercredi 26 janvier. Si le nombre des inscriptions le permet, deux groupes seront constitués : *les tout débutants*, les skieurs moyens.

Nous aimerions spécialement inviter à ce cours les skieurs faibles qui ne sont en général jamais acceptés dans les cours de la S.S.M.G.

L'enseignement sera confié à des instructeurs de ski.

La moitié des frais de voyage sera remboursée aux membres de l'A.V.M.G.

Inscription : auprès de M. Roger Yersin, Prairie 22, Vevey.

Rassemblement des participants : mercredi 26 janvier, 14 h., gare de Châtel-Saint-Denis.

PATINAGE

Le cours du dimanche soir à Montchoisi reprendra le 23 janvier, à 20 h. 15.

CERCLE LAUSANNOIS DES MAITRESSES ENFANTINES

Mlle Fornerod, professeur, nous donnera une conférence : « Rythme, articulation et solfège » le jeudi 27 janvier à 16 h. 30 précises au « Salon rose » du Restaurant du Théâtre.

Pour ne pas gêner la conférencière, le service sera interrompu pendant la causerie.

— Lors de la confection des poupées, une paire de petits ciseaux a été oubliée. Prière de la réclamer auprès de N. Maire, Vinet 26 bis.

GENÈVE

U.I.G. — MESSIEURS

GROUPE DES JEUNES ET GROUPE DES MAITRES RURAUX

Le groupe des maîtres ruraux et le groupe des jeunes continuent à travailler ensemble. Ils poursuivent l'examen des textes et exercices élaborés l'an dernier sur le chapitre de l'homme (programme de vocabulaire de 6e année).

Une dizaine de pages ont déjà été expérimentées dans nos classes, et ont été ainsi mises au net. Jusqu'ici notre collègue Hutin a bien voulu se charger de ce tirage réduit. Ce travail sera désormais exécuté par le Département, grâce à l'obligeante compréhension de M. Jotterand, à qui vont nos vifs remerciements.

Tous ceux qui désirent participer à ces ultimes expérimentations peuvent obtenir les feuilles nécessaires (une par élève) auprès de notre collègue Aubert, à Cointrin, qui en assure l'expédition.

Les exercices suivants seront présentés et discutés le *vendredi* 28 janvier à 17 heures, au Café du XXe siècle.

J. E.

U.I.G. — DAMES — RAPPEL

Le Conservatoire de musique organise un cours de flûte douce, donné par Madame HARTMANN, pour les instituteurs et institutrices. Ce cours débutera en février ; s'inscrire directement au Conservatoire.

M. Th. B.

U. A. E. E. — RAPPEL

La prochaine séance de l'Amicale a lieu le 26 janvier, à 17 h., Ecole de Malagnou. A l'ordre du jour : **Informations importantes diverses.**

Ne manquez pas d'assister à cette séance !

F. S.

SOCIÉTÉ GENEVOISE DE T.M. ET R.S.

RAPPEL

Début du **cours de reliure** : lundi 31 janvier 1955, à 16 h. 45, Ecole du Grütli, 3e étage, salle 29. Quelques inscriptions peuvent encore être acceptées, s'annoncer à P. Bonard, 10, quai de l'Ecole de Médecine, téléphone 25 34 76.

NÉCROLOGIE

† **Jean Panosetti.** Le décès inattendu du Lieutenant-Colonel Jean Panosetti, commandant estimé et aimé de la gendarmerie genevoise, a plongé dans le deuil ses très nombreux amis ; il a fait aussi une forte impression sur tous ceux qui ont eu, une fois ou l'autre, l'occasion d'apprécier ses hautes qualités. Rigide dans le cadre du service, « le Commandant » sut se montrer toujours équitable, compatissant et profondément humain. La presse a rendu un juste hommage à ce véritable chef qui avait gagné depuis longtemps la confiance de ses supérieurs et l'affection de ses subordonnés.

Nous voulons dire, nous, le souvenir que nous gardons de Jean Panosetti, excellent pédagogue, bon collègue, le type même du « régent » de campagne qui s'attache à un village et qui y prend tout naturellement une place importante. Panosetti avait choisi, en 1925, la commune de Presinge pour y exercer ses fonctions d'instituteur ; durant onze années, il sut se faire apprécier des autorités scolaires et municipales, des élèves et de leurs parents. Et, lorsqu'il accepta la lourde responsabilité de diriger notre gendarmerie, il conserva à Presinge les charges de secrétaire de la mairie, de conseiller municipal et de directeur de plusieurs sociétés locales.

Membre fidèle de l'U.I.G., il assistait régulièrement à nos assemblées ; s'il donnait son avis, c'était pour préconiser les solutions raisonnables et justes. Devenu membre honoraire au moment où il abandonna sa classe, il aurait voulu continuer à prendre part à la vie de notre association : ses occupations absorbantes ne lui en laissèrent guère le loisir. Mais il conserva toujours de son passage parmi nous le désir d'instruire et surtout d'éduquer. Et c'est avec raison qu'on a rappelé à l'occasion de ses obsèques ce conseil qu'il répéta souvent à ses subordonnés : « Vous devez être des soldats pour vos chefs, mais pour la population des éducateurs et des conseillers ».

Le recrutement des nouveaux gendarmes, puis leur formation, renaient toute son attention : choisir les meilleurs et former un corps d'élite, telle était son ambition. Au recrutement, il exigeait de solides qualités morales en même temps que de bonnes connaissances pour la langue maternelle et toutes les disciplines d'éducation nationale ; ensuite, ces qualités et ses connaissances, il s'ingéniait — en bon éducateur — à les améliorer et à les développer. Sous ses ordres, le prestige de notre gendarmerie s'est indiscutablement accru.

Jean Panosetti laisse à Genève le souvenir d'un bon éducateur et d'un brave citoyen.

C. D.

NEUCHÂTEL

SECTION DU LOCLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉGLEMENTAIRE

**Samedi 29 janvier 1955, à 8 h. 15, Salle de chant, Nouveau Collège
Le Locle**

Ordre du jour :

I. Assemblée administrative :

1. Chant : « Prière patriotique » ; 2. Procès-verbal ; 3. Admission - Démissions ; 4. Rapports annuels : a) de présidence ; b) de caisse ; c) des vérificateurs de comptes ; 5. Nominations statutaires : a) du président ; b) des membres du comité ; c) de 2 vérificateurs de comptes et de 2 suppléants ; d) de 2 représentants à l'Assemblée des délégués et de 2 suppléants ; e) du représentant au Bureau de la Commission scolaire du Locle ; f) de 2 représentants à la Commission scolaire du Locle et d'un suppléant ; g) de 2 représentants à l'A.D.L. ; 6. Cotisations. Divers.

II. 9 h. 45. *Causerie de M. Paul Robert, peintre à Orvin : L'utilité des oiseaux dans la nature.*

N.B. — Le congé nécessaire a été sollicité des Commissions scolaires. Des invitations peuvent être faites librement pour la conférence.

COMMUNIQUÉ

La Société neuchâteloise de travail manuel et de réforme scolaire organise :

Cours No 2/55. — Confection de papiers peints — destiné aux membres du corps enseignant de tous les degrés, à Neuchâtel les *mercredis après-midi 23 février et 2 mars*. Prix du cours : membres de la Société Fr. 5.— ; non-membres, Fr. 8.— à verser au compte de chèques postaux IV. 3414 W. Galland, Pavés 19, Neuchâtel *jusqu'au 31 janvier*. Ce versement tient lieu d'inscription. Les participants recevront encore une convocation plus détaillée.

Cours No 3/55 — Reliure.

Ce cours d'une durée de 24 heures aura lieu à Neuchâtel en février, mars et avril, *les vendredis soir de 18 h. 30 à 21 h. 30 à partir du 18 février*. Chaque participant aura l'occasion de relier 4 à 5 volumes. Prix

du cours, fournitures comprises, membres de la Société Fr. 10.— ; non-membres Fr. 20.— à verser au compte de chèques postaux IV. 3414 W. Galland, Pavés 19, Neuchâtel, *jusqu'au 31 janvier*. Ce versement tient lieu d'inscription. Une convocation plus détaillée sera adressée à tous les participants.

Remarque : Seuls les cours qui réuniront au moins douze inscriptions seront donnés.

SECTION DU VAL-DE-RUZ

Comité pour 1955. Il vient d'être nommé par l'assemblée générale réglementaire. En voici la constitution :

M. Claude Vaucher (Dombresson), président ; M. Serge Bouquet (Dombresson), vice-président ; M. Jules-Auguste Girard (Savagnier), caissier ; autres membres : Mlle Geneviève Fallet, MM. André Schenk (Dombresson) ; Benoît Zimmermann (Chézard). Délégué au Comité central : M. Georges Treuthardt (Les Hauts-Geneveys) ; suppléante : Mlle Fallet.

W. G.

JURA BERNOIS

SYNODE DE LA SECTION DE DELÉMONT

L'assemblée d'hiver de cette section s'est déroulée au chef-lieu, le 15 décembre. En guise d'introduction, le chœur mixte interprète deux charmantes mélodies, l'une du XVe siècle, et l'autre due au regretté E. Sanglard.

Le président J. Monnerat, Courcelon, salue les invités du jour : MM. Junod, directeur de l'Ecole normale, Pétermann et Joset, inspecteurs, et F. Widmer, professeur, qui parlera de son voyage en URSS.

Les mutations sont nombreuses dans la section, se soldant surtout par des admissions. Mlle Cécile Cattin (cinquante ans d'enseignement sans un jour de remplacement ! Nos félicitations !) et M. Norbert Cerf, professeur à l'Ecole de commerce, ont obtenu leur retraite.

Avec quelques mois de retard, et avec effet rétroactif au 1er juillet 1954, Mlle Marguerite Broquet, institutrice à Delémont, est désignée pour représenter la section au Comité central pendant ces quatre prochaines années.

Suit le rapport de M. Ch. Jeannerat, Pleigne, au nom des délégués de la SIB, sur l'assemblée du 5 juin dernier, qui a repoussé la proposition delémontaine, de créer une caisse de compensation familiale. Quant à la nouvelle loi sur les traitements, elle ne semble pas devoir passer devant le peuple prochainement.

La déléguée à la SPR, Mlle G. Keller, rappelle les objets traités lors des trois séances auxquelles elle a pris part.

Le synode vote le transfert du « fonds des districts de Moutier et de Delémont pour la projection à l'école » au Centre d'information pédagogique de la SPJ, qui manque de ressources pour réaliser ses travaux.

Pour le rapport de section sur le thème du Congrès jurassien, quatre collègues sont désignés : de l'école primaire, MM. P. Bregnard et M.

Turberg ; de l'école secondaire, MM. J. Schaller et B. Wilhelm. (« Le passage de l'école primaire à l'école secondaire »).

Revenant sur l'échec de la proposition delémontaine devant les délégués de la SIB, M. Paul Bregnard analyse la situation matérielle de l'instituteur dans le canton, voit dans l'inadaptation de son traitement au coût de la vie, une cause essentielle des difficultés de recrutement qui donnent des soucis à nos Ecoles normales. La résolution qu'il présente sera étudiée au synode d'été et le comité demandera aux instances de la SIB de revendiquer la compensation intégrale du renchérissement par une augmentation des allocations supplémentaires en 1955.

M. F. Widmer, de l'Ecole normale, a fait partie de la délégation de pédagogues suisses invités en URSS. Avec de magnifiques clichés en couleur, il fait revivre pour ses auditeurs les quinze jours qu'il a passés derrière le « rideau de fer ». Il ne cherche qu'à informer, sans parti pris. L'URSS n'est ni un paradis, ni un enfer, mais un immense pays de 22 000 000 de km² où vivent des peuples parlant 70 langues différentes, qui, brûlant les étapes, passe directement du moyen âge aux temps modernes. Les comparaisons avec notre pays sont difficiles à établir, la Russie ayant une autre base constitutionnelle que la nôtre... Le témoignage de M. Widmer ne peut être que partiel et incomplet, comme il le dit lui-même. Il ne s'est pas rendu en URSS pour juger une doctrine, mais pour voir des réalisations sociales sur le plan scolaire. Les visiteurs ne se sont nullement sentis surveillés, ils ont pu se déplacer librement. Ils ont vu des écoles modestes et d'autres magnifiquement équipées. L'URSS a les yeux tournés vers l'avenir.

A l'issue de cette belle causerie, deux collègues artistes, E. Jolidon (violon) et H. Monnerat (piano) interprètent des pièces de Händel, Mozart et Martinu, et recueillent des applaudissements mérités.

T.

A VENDRE

Pour cause de double emploi, les appareils suivants sont à vendre avantageusement :

Projecteur « Liesegang Neo-Diafant » entièrement neuf, complet avec passe-vue pour clichés 5 × 5 cm. et passe-films pour films fixes.

Projecteur « Kodascope » pour films 16 mm. muets, en parfait état de fonctionnement, complet avec transformateur et coffre.

S'adresser à Pierre Crélerot, instituteur, Cormoret, J. b.

Les textes des brochures OSL sont soigneusement choisis. Plusieurs sont dus à la plume d'instituteurs.

Les brochures OSL sont toutes illustrées par des artistes de chez nous, que les enfants apprennent ainsi à connaître.

Les jeunes sportifs, s'ils veulent obtenir un résultat, doivent s'abstenir complètement d'alcool.

Ferdinand Kubler, champion cycliste.

MUTUELLE
VAUDOISE ACCIDENTS

VOTRE ASSURANCE ACCIDENTS AUX
CONDITIONS DE FAVEUR DE LA S.P.V.

Demandez conseil à votre collègue
P. JAQUIER, inst., route de Signy, Nyon

M. EN VOITURE POUR LA RÉGION DES MONTE-PENTES I
Tous les dimanches : par tous les trains avant
8 heures du matin: Montreux - Château - d'Oex Fr. 5.20,
Montreux-Gstaad/Saanenmöser Fr. 6.80.
O. **Tous les jeudis :** par les trains de 6 h. 29 et
8 h. 44 de Montreux: Montreux-Château-d'Oex Fr. 6.10,
Montreux-Gstaad/Saanenmöser Fr. 7.90.
B. RENSEIGNEMENTS: GUICHET MOB, MONTREUX, TÉLÉPHONE 6 28 54

Le chemin de fer et les autocars

AIGLE-OLLON-MONTHEY-CHAMPÉRY-(MORGINS)

vous conduiront rapidement vers les beaux champs de ski de

Champéry - Planachaux - Morgins - Les Giettes

la région alpestre idéale pour les camps d'hiver avec possibilités de
logement

RENSEIGNEMENTS A LA DIRECTION A. O. M. C. à AIGLE - TÉLÉPHONE (025) 2 23 15



L'achat d'une Singer

vous assure une machine à coudre d'une marche
irréprochable, inusable, avec garantie d'une marque
centenaire

Cie des Machines à coudre Singer S. A.
Magasin dans chaque ville importante

Partie pédagogique

NOTRE ATTITUDE CRÉE LE CLIMAT

De l'Essor du 7 janvier 1955 nous extrayons cette déclaration du grand évêque luthérien de Norvège :

Ceux qui prétendent que la guerre est une loi naturelle de la vie humaine devraient prendre conscience de leur responsabilité, car ils excluent la possibilité de la paix. Ils empoisonnent irrémédiablement l'atmosphère ; ils stimulent le mal.

Ils ressemblent à ceux qui, s'appuyant en partie sur des arguments chrétiens, défendaient l'esclavage : « C'est une sainte institution, disaient-ils. Impossible d'imaginer sa suppression. ».

C'est précisément cette incapacité d'« imaginer qu'il puisse en être autrement » qui est le venin mortel, fatal à toute nouvelle création. C'est une partie intégrante du péché.

Ce sont des milliers de pensées considérant comme impossible une paix vraiment créatrice, qui créent l'atmosphère dans laquelle une mauvaise paix devient quelque chose qui « va de soi » et d'où sortiront de nouvelles guerres.

En revanche, une atmosphère nouvelle peut tuer la guerre. Vous et moi pouvons contribuer à la création de ce nouveau climat, si nous sommes convaincus que la guerre est une brutalité inutile.

Dans un musée zoologique, on montrait à des écoliers les squelettes de monstres antédiluviens :

« Comment ces animaux géants ont-ils pu disparaître ? » demandèrent les enfants.

« Le climat a changé et ils n'ont plus pu vivre », répondit le professeur.

L'esclavage a été aboli : le climat ne lui convenait plus.

La guerre, elle aussi, va continuer à exister aussi longtemps que, par notre état d'esprit, nous lui créerons un climat favorable.

L'humanité attend le plus de ceux dont le territoire a été épargné par la guerre. Croyons-nous à la paix, ou nous obstinons-nous à croire à la guerre ?

Notre attitude crée le climat.

E. Berggrav

Evêque luthérien d'Oslo

ENTRAIDE INTERNATIONALE

Plus de 1000 médecins et savants de 54 pays ont discuté à Sao-Paulo au Brésil des dernières trouvailles relatives à la lutte contre le cancer qui tue trois millions d'êtres humains chaque année, soit une personne toutes les 3 secondes. 500 rapports furent présentés. « Chaque nouvelle découverte, a dit le président du Congrès, est utile pour résoudre la grande énigme qu'est encore le cancer. »

Four solaire

On achève actuellement l'installation d'un grand four solaire dans l'enceinte de l'Observatoire de la Bouzareah, près d'Alger. Il comprendra un miroir de 40 tonnes d'une surface réfléchissante utile de 50 m². On estime que le four pourra donner une puissance d'environ 50 kw. et que le rayonnement solaire concentré au foyer permettra de produire des températures de plus de 3000°.

Grâce au soleil, à l'air, à l'eau et à la chaux on produira de l'acide nitrique, indispensable à la fabrication des engrais azotés.

Un journal en papier « bagasse »

Pour la première fois s'est imprimé à la Nouvelle Delhi un journal en papier à base de bagasse (matière tirée de la canne à sucre). Les résultats concluants ont permis d'envisager la construction d'une usine en Inde centrale, qui produira un papier journal composé de 70 % de pulpe de bagasse et de 30 % de pulpe de bambou.

DU NOUVEAU

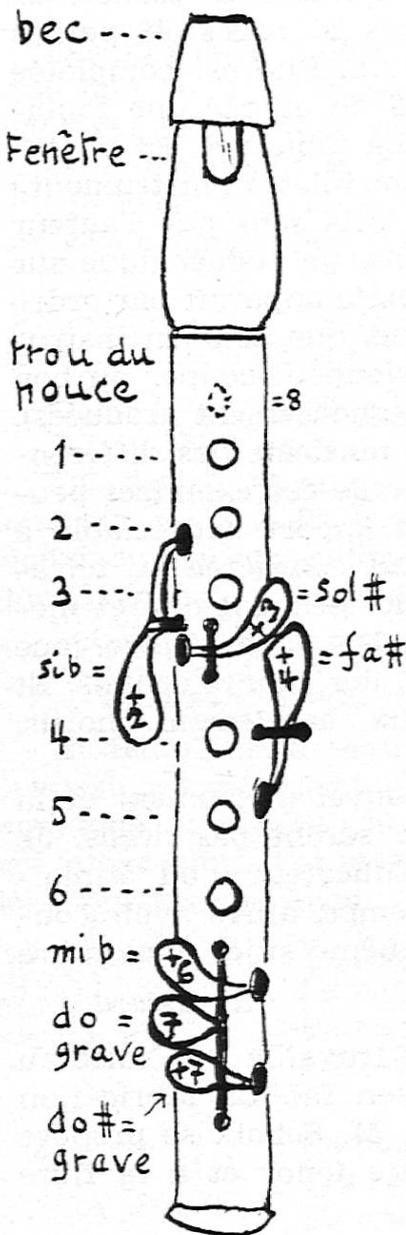
DANS L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE

LA NOUVELLE FLÛTE A BEC A CLÉS EN DO, MODÈLE SPÉCIAL MS

M. Marcel Schalk, directeur de l'Ecole de Musique de Nyon et professeur de hautbois au Conservatoire de Lausanne vient de mettre au point un nouveau modèle de flûte douce et une nouvelle méthode pour l'étude de cet instrument. L'une et l'autre, grâce aux réels progrès qu'on se plaît à y constater, sont appelées à rendre de précieux services aux maîtres que l'enseignement de la musique instrumentale intéresse. C'est pourquoi une présentation de ce nouveau modèle de flûte douce aux lecteurs de l'« Educateur » m'a paru spécialement indiquée.

La flûte à bec est un instrument très ancien, antérieur à la flûte traversière actuellement jouée à l'orchestre. Au temps de Bach (la partie de flûte du concerto brandenbourgeois No 2 en fa majeur est écrite pour flûte à bec), l'une et l'autre de ces flûtes étaient usitées. Par la suite, la flûte traversière supplanta complètement la flûte à bec qui tomba dans l'oubli.

Depuis quelques années, on la joue à nouveau, notamment en Suisse allemande, en Allemagne, en Angleterre. D'un emploi relativement facile, elle est utilisée pour **initier et intéresser les enfants à la musique**. L'intérêt que de nombreux musiciens portent à cet instrument en dehors de son emploi dans la pédagogie musicale s'explique et se justifie par le répertoire considérable et attachant d'œuvres écrites pour la flûte à bec, surtout par les anciens (M. A. Charpentier, Lully, Purcell, Telemann, Haendel et Bach) mais aussi par des compositeurs d'aujourd'hui (on voit en effet naître en divers pays une nouvelle littérature musicale pour cet instrument).



Le musicologue et compositeur français Charles Koechlin affirme que la flûte à bec est absolument nécessaire pour restituer le caractère original à telles œuvres de jadis ; il propose de perfectionner l'instrument rudimentaire actuel pour permettre l'exécution des œuvres modernes exigeant sa présence. « Résurrection souhaitable, dit-il, il faudra seulement que le goût devienne (ou redevienne) assez subtil pour en apprécier le charme ».

Il faut reconnaître, en effet, que l'instrument en usage actuellement est d'une conception sommaire et primitive qui en limite l'emploi. Il est difficile de jouer convenablement et avec volubilité dans d'autres tons que ceux de do et fa maj. La justesse laisse beaucoup à désirer. Les déceptions ont été nombreuses et nombreux aussi ceux qui abandonnèrent l'emploi de la flûte douce dans leur classe.

Toutes ces raisons ont conduit M. Schalk à reconsidérer complètement la construction de l'instrument. Il a mis au point une flûte à bec munie de six clés et d'un dispositif pour octavier. La tessiture de l'instrument n'est pas modifiée, mais il est possible de jouer tous les sons de la gamme chromatique dès la note la plus basse sans avoir recours au $\frac{1}{2}$ et aux $\frac{1}{4}$ de trous et aux autres doigtés défectueux. Grâce à ce mécanisme nouveau, l'instrument est facile à jouer, il sonne juste, il s'accorde très bien avec les autres instruments, y compris le piano. On peut jouer dans tous les tons. Il est accordé à l'octave supérieure du diapason, comme la flûte douce en do à 8 trous d'ailleurs. Il est construit en ébène. Comparativement à la flûte douce

sans clés, il faut signaler une sonorité plus ample et plus étoffée.

Le prix de l'instrument est actuellement de Fr. 40.— Comme il est construit en France, des modifications de prix peuvent intervenir. C'est là un montant relativement peu élevé pour un instrument de musique qui a perdu son caractère de jouet pour acquérir celui d'un instrument digne de ce nom. Les commandes ou les renseignements sont à adresser à M. Marcel Schalk, Ch. Prélaz 12, Nyon.

A ces quelques renseignements concernant le nouvel instrument, je me permets d'ajouter un bref commentaire de la nouvelle « Méthode progressiste et Tablatures pour la flûte à bec en do » de Marcel Schalk également (ouvrage que l'on peut se procurer chez l'auteur ou chez M. et P. Fœtisch, Rue de Bourg, à Lausanne. Prix : Fr. 2.60).

Avant tout elle intéressera ceux qui pratiqueront la flûte nouveau modèle mais aussi ceux qui possèdent le modèle rudimentaire sans clés.

Dans un format peu encombrant et pratique (celui des carnets de solfège ordinaires) cette méthode comprend en ses 24 pages, 48 petites études et 80 morceaux et mélodies à 1, 2 et 3 voix. Elle est complétée par une tablature de la flûte douce à 8 trous en do et par une tablature de la nouvelle flûte douce à 6 clés en do. (La tablature est un tableau schématique des doigtés pour tous les sons jouables à l'instrument.) Tout dans ce petit recueil est simple et clair, et cela sans que l'auteur ait donné une seule phrase de texte. C'est une réussite pédagogique sur le plan de la **technique de l'instrument** (chaque doigté apparaît par ordre de difficulté croissante, des exercices de technique, que seul un instrumentiste de métier peut choisir judicieusement, viennent couper au bon moment la suite des morceaux et des mélodies soigneusement graduées), mais une réussite aussi sur le plan de **l'éducation musicale** (les différentes durées apparaissent graduellement et beaucoup de ces exercices peuvent être chantés par les élèves, constituant un apport appréciable à l'étude de l'intonation, ainsi la page 2 entièrement consacrée au tétracorde supérieur de la gamme de do). Mais ce souci pédagogique et méthodique n'a pas tué le charme musical. Dès la 1re page, l'élève joue déjà, avec trois doigts, de petites mélodies faciles, des chants connus. Et jusqu'à la dernière page tous ces petits morceaux, habilement choisis, éveilleront l'intérêt des instrumentistes en herbe.

En résumé, je recommande chaudement le nouvel instrument et la nouvelle méthode. Ceux qui en feront l'essai ne seront pas déçus. Je suggère qu'ils s'annoncent au rédacteur de l'« Educateur » ou à moi-même et peut-être pourrons-nous dans quelque temps, après avoir confronté nos expériences personnelles, reparler du même sujet dans notre journal.

R. Girard.

Réd. — Signalons d'autre part que M. Schalk travaille à la mise au point d'un prototype de flûte à bec alto à clés (en fa). La fabrication pourra commencer dans quelque temps. En outre, M. Schalk se propose d'apporter les mêmes perfectionnements à la flûte ténor et à la flûte basse.

LECTURE A VUE

Nombreux sont ceux et celles que la lecture à vue passionne, mais qui ne savent trop où s'entraîner. Voici un fascicule de 66 pages : « **Trésors de la musique vocale** » qui comble cette lacune. Il groupe 112 airs, lieder, mélodies, tous avec les paroles, allant du XVIIe siècle à Bach, Haendel, Mozart, Schumann, Schubert, Weber, Durante, Giordani, Purcell, Franck, Fauré, Chausson, etc. Il constitue un enrichissement culturel en même temps qu'une excellente possibilité de devenir bon lecteur.

Dû à Madame Marguerite-Alex Denéréaz et à Monsieur Robert Piguët, professeurs de chant à l'Ecole Normale de Lausanne, il est en vente au prix de Fr. 3.— au Secrétariat de cet établissement, Place de l'Ours, Lausanne.

Collègues ! Inscrivez-vous à notre guilde de documentation scolaire auprès de M. Clavel, Montreux.

DIAPASON EN SOL

Les maîtres qui désireraient se procurer un diapason en **sol**, plus pratique que celui en **la** pour l'étude des tons de **do** et **sol**, sont priés de s'adresser le plus vite possible à Jacques Burdet, 24, Montagibert, Lausanne, qui, suivant le nombre des demandes, étudiera la possibilité de fabriquer cet instrument. Sans engagement quelconque, bien entendu : il ne s'agit que d'une étude de la question.

LE COIN DU FRANÇAIS

EN PASSANT PRÈS DU MOULIN...

J'ai assisté récemment à une petite fête d'enfants. Ils étaient là une douzaine, de 5 à 10 ans ; et chacun y est allé bravement de son petit poème ou de son petit chant de circonstance. Puis un joli bonhomme blond couvert de taches de rousseurs a demandé :

— J'peux chanter le chant de la colonie ?

— Bien sûr ! Tiens, mets-toi là, devant le sapin !

Et Jean-Jean a chanté de tout son cœur les nombreux couplets d'une chanson qui m'a semblé d'abord assez alerte, mais qui est tôt devenue monotone et bête ; mais tous l'écoutaient ravis. Je ne la connaissais pas auparavant. J'ai relevé quelques vers, sans vous garantir l'exactitude des mots. Ecoutez-bien :

En passant près du moulin,

Le moulin tournait (bis).

De sa jolie voix disait :

« Tic-tac, tic-tac »...

(il chantait *tique-tac, tique-tac*)

En passant près de l'étang,

Les canards nageaient (bis).

De leur vilain' voix disaient :

« Coin-coin-coin, coin-coin-coin »

Et moi j'croyais...

En passant près du beffroi,

Les cloches sonnaient (bis).

De leur grosse voix disaient...

J'abrège, surtout parce que j'ai oublié le reste, mais aussi pour ne pas vous imposer un texte aussi indigent. Mais vous avez remarqué la formule qui se répète chaque fois : « *En passant près de..., le... et un verbe à l'imparfait.* Et voilà comment on plante un gros solécisme dans l'esprit des petits enfants. Et voilà pourquoi il faudra ensuite des efforts prodigieux, répétés pendant des années, pour le déraciner, pour l'arracher de leur mémoire : car ce que l'enfant a chanté, ressassé, sera devenu chez lui instinctif et naturel.

L'auteur de la chanson incriminée ignorait (ou feignait d'ignorer) que la proposition participiale (ou proposition participe) devait avoir le même sujet que la proposition principale. Analysons :

a) *En passant près du moulin* ; proposition subordonnée participiale ; verbe : *passant* ; sujet : *moi, je*, non exprimé, mais sous-entendu : c'est bien *moi* qui passais quand j'ai entendu la voix du moulin.

b) *le moulin tournait* : proposition principale ; verbe : *tournait* ; sujet : *le moulin*.

Les deux propositions devant avoir même sujet, il fallait dire :

*En passant près du moulin,
Je vis qu'il tournait...*

ou bien, en évitant la proposition participe :

*Quand j'passais près du moulin,
Le moulin tournait...*

ou autrement encore, au gré du « poète », mais non pas malgré la stylistique française ! Il n'y a que les tout grands écrivains qui puissent se permettre des « figures de syntaxe » sans que l'on crie au scandale. Alors une tournure comme celle que je stigmatise portera le nom d'anacoluthé... Mais il n'est pas bon de les offrir en modèle aux débutants !

P. Chx.

COMBIEN D'ANNÉES VIVENT-ILS ?

On ne connaît pas avec une grande précision la durée de vie à l'état libre de certains animaux qui vivent très longtemps. C'est le cas par exemple du crocodile et de la baleine. Il semble cependant que ces deux animaux détiennent, avec la tortue géante, le record de la longévité.

Nous extrayons la table ci-dessous d'un travail dû au naturaliste Korschelt :

Tortue géante	200 (minimum)
Crocodile	plusieurs siècles
Baleine	plusieurs siècles
Eléphant en liberté	150 à 200
Eléphant en captivité	80 à 120
Huitre perlière	100 (minimum)
Brochet, saumon, carpe	80 à 100
Faucon, chouette, corbeau, pie, perroquet	60 à 100
Sole	80
Aigle, oie sauvage	80
Cigogne	70

Comme on le sait, les records de longévité des animaux sont extrêmement faibles par rapport à ceux des végétaux. On connaît des buissons vieux de plus de 13 000 années.

LA GRAINE

Une fleur se fane et papa récolte les petites graines cachées dans le pistil et les met dans un cornet. Il les plantera le printemps prochain. Elles vont dormir tout l'hiver.

Pour les réveiller, il leur faut du soleil, de la pluie, du fumier, de la chaleur. Si personne ne s'occupe d'elles, le vent les sème dans les prairies et dans les bois. Mais le jardinier s'occupe de ses graines. Il les prend dans la capsule ou la gousse ou l'épi et il les plante.

Jardinier, c'est un joli métier.

La graine est dans la terre. Elle éclate, elle germe. Quand on la sème, elle se trouve très contente dans sa petite maison. Elle fera tout son travail seulement si on lui donne tout ce qu'elle veut. Elle fend sa chemise, elle pousse et deviendra une belle fleur.

LE SAPIN

Sur la cime de la montagne, un joli petit sapin est né. Beaucoup d'années s'écoulent. Le sapin devient grand. Il se couvre de pives brunes. Leurs écailles s'écartent. Les petites graines à ailette s'envolent en tourbillonnant. Elles tombent et s'enfoncent dans la terre. Elles germeront et il y aura une jolie forêt.



LES RETRAITES POPULAIRES ASSURENT LES JEUNES AUX MEILLEURES CONDITIONS.

Educateurs! INCULQUEZ A VOS ÉLÈVES LES NOTIONS DE PRÉVOYANCE QUI LEUR PERMETTRONT DE METTRE LEURS VIEUX JOURS A L'ABRI DU BESOIN.

CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES

RETRAITES POPULAIRES

subventionnée, contrôlée et garantie par L'Etat

SIEGE : Av. Ruchonnet 18, LAUSANNE

ETUDES CLASSIQUES SCIENTIFIQUES ET COMMERCIALES

Maturité fédérale
Ecoles polytechniques
Baccalauréat français
Technicums

Diplômes de commerce
Sténo-dactylographe
Secrétaire-comptable
Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE

CHEMIN DE MORNEX



TÉL. (021) 230512

HISTOIRE D'UN NOYAU DE CERISE

Il y avait une fois un joli cerisier. Une petite fille le soignait bien. Au printemps, il était tout chargé de fleurs blanches. En été, il avait beaucoup de cerises. La petite fille s'en aperçut et s'écria :

— Oh ! papa, les cerises sont mûres !

Elle courut au jardin, elle en mangea. Son papa lui dit :

— Je te conseille de planter le noyau.

Au bout de quelques mois, un mignon cerisier poussa. Beaucoup d'années s'écoulaient, le petit cerisier devint grand et ce fut le plus bel arbre du jardin.

LA CANNE A SUCRE

La canne à sucre est une grosse tige haute et sucrée. Elle a des nœuds et de la sève jaune. Elle donne du bon sucre.

Ce sont les nègres qui la plantent. On la coupe en petits morceaux, on l'écrase dans des machines. Le jus sort, il deviendra du sucre. Je l'achète dans les magasins.

Ecole supérieure de Commerce et d'Administration du Canton de Vaud Lausanne

OUVERTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1955-1956

LUNDI 18 AVRIL 1955

Examens d'admission :

**lundi 18 avril à 14 h. et mardi 19 avril à 8 h. et 14 h.
Commencement des leçons : Mercredi 20 avril, à 8 h.**

Les inscriptions sont reçues jusqu'au **20 mars**.

Le livret scolaire doit être présenté.

Les élèves possédant le *Certificat d'études primaires supérieures* sont admis sans examens en 2^e ;

les élèves porteurs du *Certificat d'études secondaires* sont admis en 3^e année de l'Ecole de commerce. Ceux qui viennent d'une section classique ou scientifique doivent, durant le premier trimestre, suivre un cours de raccordement d'arithmétique, de comptabilité et de sténographie et, durant le second trimestre, un cours de raccordement de dactylographie ; en septembre, ils subissent un examen écrit de droit commercial et d'économie commerciale (programme de 2^e année).

AGE MINIMUM POUR L'ADMISSION EN 1^{re}

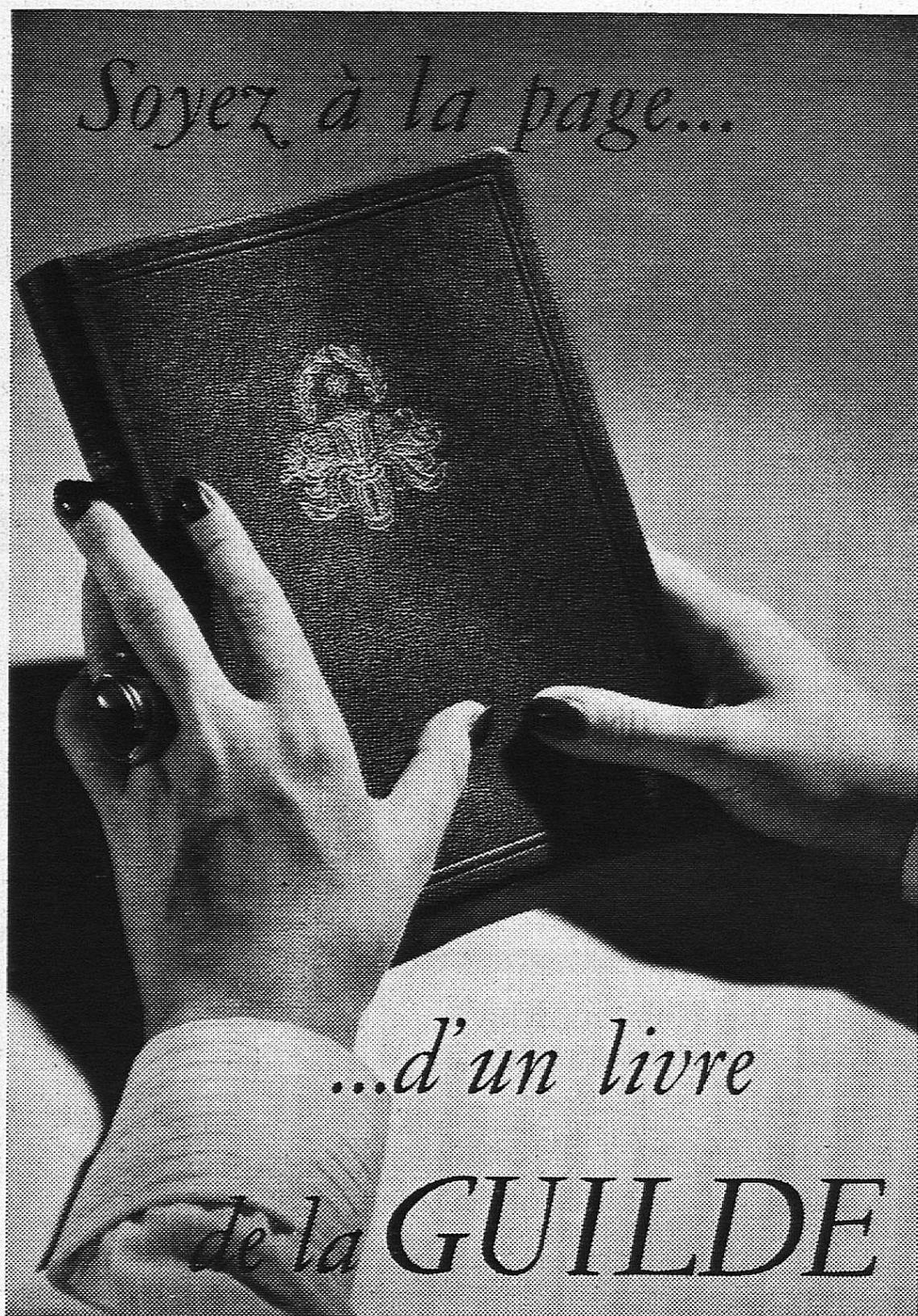
14 ANS RÉVOLUS AU 31 DÉCEMBRE

UN AN DE PLUS

POUR CHACUNE DES CLASSES SUIVANTES

Secrétariat : Maupas 50

Soyez à la page...



...d'un livre

de la **GUILDE**

National Suisse
B e r n e

J. A. — Montreux



Demandez
prix courant
à

NIDECKER
ROLLE

Fabrique d'articles en bois
Spécialiste
dans le matériel d'école

•
Tél. 7 54 67

ECOLE SUISSE DE CÉRAMIQUE

ECOLE CANTONALE

Tél. (021) 24 92 14

RENENS-LAUSANNE

Certificat fédéral de capacité
Nouvelle direction: Dr Burkhardt
Orientation artistique: J. J. Mennet

Formation artisanale complète
artistique et technique.
Préparation industrielle pour cadres

Stage d'orientation du 21-26 février / Réception sur rendez-vous

La bonne adresse
pour vos meubles

**Choix de 200 mobiliers
du simple au luxe**

1000 meubles divers

AU COMPTANT 10 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités
depuis 15 fr. par mois



CROQUIS DE BIOLOGIE

en cartables :

LE CORPS HUMAIN ZOOLOGIE BOTANIQUE
Fr. 6.25 Fr. 6.25 Fr. 4.50

en feuilles détachées 10 à 6 cent.

F. FISCHER ZURICH 6
Turnenstr. 14

MONTREUX, 22 janvier 1955

XCI^e année - N^o 4

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

396

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

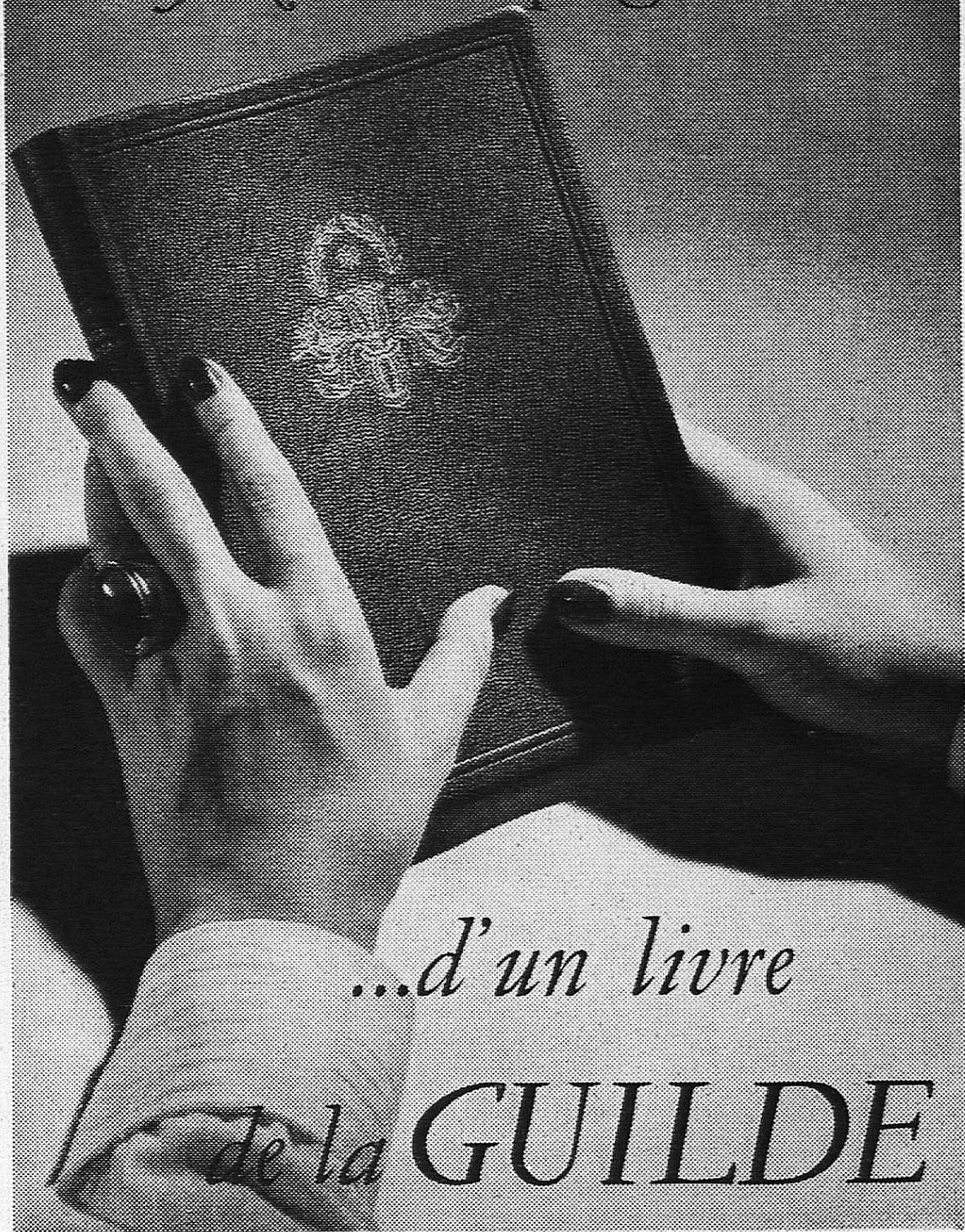
Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux 11 b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

Soyez à la page...



...d'un livre

de la **GUILDE**